

## A renvoyer par courrier ou par FAX à :

NUMÉRO D'AGRÉMENT :  
11788029378

N° Indigo TAX 0 825 300 040

BULL FORMATION  
2, rue Galvani  
91343 Massy Cedex

Société : \_\_\_\_\_ Code client (si client Bull) : \_\_\_\_\_

Mme, Melle, M : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### Référence : CO/PASS

Le prix d'un Passeport Compétences s'élève à 3 250 euros HT pour 12 journées de formation. Il est valable 12 mois à compter de sa date d'émission. Le passeport est facturé en totalité à réception de ce bulletin d'adhésion. Les stages entrant dans la catégorie "Passeport" sont identifiés au catalogue de Bull Formation par le sigle "Passeport Privilèges".

### Référence : EN/PASS

Le prix d'un Passeport Entreprise s'élève à 12 000 euros HT pour 40 journées de formation. Il est valable 12 mois à compter de sa date d'émission. Le Passeport est facturé en totalité à réception de ce bulletin d'adhésion. Les stages entrant dans la catégorie "Passeport" sont identifiés au catalogue de Bull Formation par le sigle "Passeport Privilèges". Ce passeport est utilisable par l'ensemble du personnel de la société sus-nommée.

## Le règlement sera effectué (obligatoire pour prise en compte)

Par l'entreprise commanditaire, Raison sociale :

\_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Référence à faire figurer sur la facture : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Référence choisie :  CO/PASS  EN/PASS

Par un organisme collecteur (O.P.C.A, FAFIEC, FAF...) auprès duquel vous aurez demandé la prise en charge

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Numéro d'adhérent chez l'organisme collecteur : \_\_

\_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Références à faire figurer sur la facture : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le demandeur en signant ce bulletin d'adhésion déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de participation aux stages de formation Bull et les conditions particulières du Passeport Compétences figurant ci-contre. La participation aux stages emporte de plein droit l'acceptation par le bénéficiaire du passeport.

## SIGNATURE AUTORISÉE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Date : \_\_\_\_\_

### Conditions Particulières du PASSEPORT

- LE PASSEPORT s'applique aux stages inter-entreprises privilégiés et identifiés au catalogue de Bull Formation (FORMA SCOPE) se déroulant en France.
- Il est valable 12 mois à compter de sa date d'émission (indiquée sur la date d'émission), le cachet de la poste faisant foi, pour 15 jours ouvrés.
- Le dernier stage suivi dans le cadre d'un passeport devra être commencé avant la date de fin de validité de passeport.
- L'avantage financier du passeport ne peut pas être cumulé avec toute autre réduction ou remise accordée par Bull Formation. Le Client pourra négocier le montant du passeport à l'engagement de sa Convective de Formation.
- Le passeport, facturé en totalité à réception de bulletin d'adhésion, est non remboursable. La clause d'annulation consignée aux Conditions Générales de participation aux stages de Formation Bull s'applique également au bénéficiaire du passeport.
- Bull se réserve la possibilité d'annuler un cours si le nombre de participants est insuffisant.
- A réception du bulletin d'adhésion, dûment complété et signé par le Client :

- Passeport compétence : Bull Formation adressera au client un numéro de passeport valable pour 11 jours de formation.
- Passeport entreprise : Bull Formation adressera au client un numéro de passeport valable pour 40 jours de formation.
- Le client devra communiquer ce numéro sur le bulletin d'inscription à un / des stage(s) pour bénéficier des jours de formation du Passeport.
- En l'absence de cette formalité, le client sera facturé du prix de stage.
- Le passeport compétence est strictement personnel. Il ne peut être utilisé que par le bénéficiaire (salarié du client) mentionné sur le bulletin d'adhésion. Si au cours de la durée de validité du passeport, le salarié (accusé d'être salarié du client), se démissionne l'obligation d'en informer Bull Formation. A la demande du Client, le passeport pourra être utilisé par un autre de ses salariés pour la période restant à couvrir, sous réserve que Bull ait été informé par écrit du nom du nouveau bénéficiaire.
- Bull Formation se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions des passeports.